



# LAFFORT

*l'œnologie par nature*

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE Annexe II directive (CE) 1907-2006 BICARBONATE DE POTASSIUM

Date: 01/01/2008

Page: 1/2  
Ind. Rev.: 3

### 1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance/préparation :	<b>BICARBONATE DE POTASSIUM</b>
1.2 Utilisation de la substance/préparation :	Produit utilisé pour la désacidification des moûts et des vins. Produit soumis à réglementation
1.3 Identification de la société/entreprise :	LAFFORT - B.P. 17 - 33 072 BORDEAUX CEDEX
Tel: 05.56.86.53.04	Fax: 05.56.86.30.50 <a href="mailto:info@laffort.com">info@laffort.com</a> <a href="http://www.laffort.com">www.laffort.com</a>
1.4 N° téléphone d'appel d'urgence:	Centre Anti-Poison de Bordeaux: 05.56.96.40.80. ORFILA : 01 45 42 59 59

### 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Produit non dangereux selon les critères de la norme européenne relative à la classification des substances dangereuses.  
Pas de risques reconnus pour l'homme et l'environnement.  
Légèrement irritant pour la peau et les yeux.

### 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Formule	Bicarbonate de potassium, hydrogénocarbonate de potassium. (KHCO <sub>3</sub> PM = 100.1)
N°CAS	298-14-6
N° EINECS	206-059-0

### 4 - PREMIERS SECOURS

En cas de contact avec la peau:	Laver les parties du corps en contact avec le produit.
En cas de contact avec les yeux :	Rincer les yeux abondamment à l'eau courante en maintenant les paupières ouvertes. Consulter un spécialiste si les problèmes persistent.

### 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Produit non inflammable.

### 6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Balayer ou aspirer le produit répandu.

### 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :	Porter des lunettes et un masque anti-poussières.
Stockage :	Dans un local sec, dans son emballage d'origine fermé. Ne pas stocker dans un local contenant des produits pouvant communiquer des odeurs étrangères.

### 8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des voies respiratoires :	Porter un masque anti-poussières de type P1 dans des zones peu ventilées.
Protection des yeux :	Porter des lunettes en particulier lors des opérations industrielles.
Protection de la peau :	Vêtements de protection légère.

### 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect :	poudre cristalline blanche
Odeur :	inodore
Température de décomposition :	100°C
Inflammabilité :	inflammable
Masse volumique :	2,17 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité dans l'eau à 20°C :	33,3%

### 10 – STABILITE ET REACTIVITE

Produit stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.  
Dégagement de CO<sub>2</sub> en contact avec des acides.

Produit: BICARBONATE DE POTASSIUM

Date: 01/01/2008

### 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Produit non classé comme substance dangereuse.

DL 50, voie orale (rat) > 2000 mg /kg.

---

### 12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Eviter que le produit soit entraîné dans le réseau de collecte d'eau pluviale.

En concentration élevée dans l'eau le Bicarbonate de potassium peut entraîner une incidence négative mais réservable pour la faune piscicole, la flore et la potabilité de l'eau.

---

### 13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Balayer ou aspirer le produit répandu. Eviter de soulever les poussières.

Se référer aux dispositions locales en vigueur

---

### 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non concerné par les réglementations du transport des matières dangereuses.

---

### 15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Produit non concerné par la réglementation sur l'étiquetage des matières dangereuses.

Se conformer à tout autre disposition nationale en vigueur.

---

### 16 - AUTRES DONNEES

Les informations portées sur cette fiche de donnée de sécurité sont considérées, à la date de publication comme vraies et correctes. Cependant la précision et l'exhaustivité de ces informations, ainsi que toutes les réglementations sont données sans garanties.

Les conditions d'utilisation étant hors du contrôle de notre société, il appartient à l'utilisateur de déterminer les conditions de l'utilisation sûre de cette préparation.

*« Nous informons les utilisateurs sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. L'utilisateur doit connaître et appliquer l'ensemble de la réglementation régissant son activité. »*